

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

DELIBERATIONS

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Maire rappelle les textes de loi relatifs au Code de l'urbanisme et concernant le Projet d'Aménagement et de Développement et notamment les articles L123-1, 123-9 et L123-18.

Il rappelle également la délibération du 28 février 2014 qui prescrit la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Il est proposé au Conseil municipal de débattre sur le PADD de la commune.

Après exposé et lecture par le Maire des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Maire a déclaré le débat ouvert.

Conformément à l'article L123-18 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

QUESTIONS DIVERSES :

Organisation des élections municipales 2014 : le Maire invite les conseillers à s'inscrire au tour de permanence du bureau chargé d'organiser les élections.

Fin de la séance à 19h45

Le Maire
Jean-Pierre LAPORTE

